



COMMUNIQUE CONJOINT

du
**Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de
 l'Innovation (MESRI),**
 et du
Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi (MSJE)

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi, dans le cadre de la réforme du système éducatif ont décidé d'orienter des nouveaux bacheliers vers la formation professionnelle. Aussi, ils ont l'honneur de porter à la connaissance du public burkinabè du recrutement sur dossier de **cent (100) nouveaux bacheliers, session 2023, à former au centre de Formation Professionnelle Industrielle de Bobo-Dioulasso (CFPIB)** du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi (MSJE) au titre de la rentrée de formation 2023-2024.

Les filières et métiers concernés, les conditions d'accès, la durée de la formation ainsi que le nombre de postes à pourvoir sont définis dans les tableaux ci-dessous :

1. Génie mécanique

Spécialités / corps de métiers	Métiers	Conditions d'accès	Titre prof / parchemin	Classification professionnelle	Durée de formation	Débouchées	Quota pour l'Enseignement Supérieur
Mécanique de précision	Dessinateur industriel	BAC toutes séries	BPTS	Technicien spécialisé	11 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de fabrication mécanique - Mines et carrières - Industries - Auto emploi 	20

2. Maintenance industrielle :

Spécialités / corps de métiers	Métiers	Conditions d'accès	Titre prof / parchemin	Classification professionnelle	Durée de formation	Débouchées	Quota pour l'Enseignement Supérieur
Maintenance des équipements mécaniques industriels	Mécanicien d'usine	- Etre titulaire d'un BAC en mécanique ou électrotechnique ou équivalent	BPTS	Technicien spécialisé	11 mois	- Sociétés minières et pétrolières ; - Industries de production ; - Ateliers mécaniques ; - Agro-alimentaire ; - Centrales électriques ; - Prestataires de services de maintenance ; - Services après-vente et de maintenance des fabricants de matériels de production ; - Auto-emploi.	20
Maintenance des équipements électriques industriels	Maintenance des équipements industriels de production, et de surveillance	- Etre titulaire d'un BAC en mécanique générale ou équivalent ou - Etre titulaire d'un BAC pro MVA ou équivalent ou - Etre titulaire d'un BAC pro en électrotechnique ou équivalent ou - Etre titulaire d'un BAC Pro en froid et climatisation ou équivalent ou - Etre titulaire d'un BAC F2 ou équivalent	BPTS	Technicien spécialisé	11 mois	- Sociétés minières et pétrolières ; - Industries de production ; - Ateliers mécaniques ; - Agro-alimentaire ; - Centrales électriques ; - Prestataires de services de maintenance ; - Services après-vente et de maintenance des fabricants de matériels de production ; - Auto-emploi.	20

3. Génie informatique

Spécialités / corps de métiers	Métiers	Conditions d'accès	Titre prof / parchemin	Classification professionnelle	Durée de formation	Débouchées	Quota p l'Enseign Supérieur
Informatique	Administrateur de réseaux informatiques	Avoir au moins un BAC série scientifique, technique et pro	BPTS	Technicien spécialisé	11 mois	- Entreprises de services informatiques ; - Départements informatiques d'entreprises ; - Organisations publiques ou privées ; - Opérateur de téléphonie ; fournisseur d'accès internet ; -Travailleur indépendant ; etc....	2
Télécommunications	Spécialiste réseaux télécom	Avoir au moins un BAC série scientifique, technique et pro	BPTS	Technicien spécialisé	11 mois	- Entreprises de services informatiques ; - Opérateurs de téléphonie ; - Départements informatiques d'entreprises ; - Organisations publiques ou privées ; - Travailleur indépendant.	10

4. Génie électrique :

Spécialités / corps de métiers	Métiers	Conditions d'accès	Titre prof / parchemin	Classification professionnelle	Durée de formation	Débouchées	Quota pour l'Enseignement Supérieur
Electrotechnique	Mécatronicien (Automaticien)	Avoir au moins un BAC scientifique ou être titulaire d'un BAC Pro ou équivalent	BPTS	Technicien spécialisé	11 mois	<ul style="list-style-type: none">• Auto emploi• Industrie de fabrique et de production• Entreprise de vente des équipements d'automatisme• mainteneur des installations pneumatiques	10

I- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les nouveaux bacheliers répondant aux conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- être titulaire d'un baccalauréat session 2023 répondant aux conditions d'accès par filières et métiers ci-dessus énumérées..

II- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter :

- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport en cours de validité ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;

NB : Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas accepté.

III- CRITERES DE SELECTION

Un comité composé des représentants du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MIESRI) et du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi (MSJE) se réunira afin de procéder à la sélection des candidats. Cette sélection tiendra compte à la fois des critères académiques et du CIPIB. Les candidats retenus seront informés via leur messagerie électronique. En outre, la liste des candidats retenus sera publiée sur les sites du MIESRI, du MSJE, des IESR et sur Campusfaso (www.campusfaso.bf). Les candidats retenus seront orientés par l'État dans ledit centre et devront constituer un dossier complémentaire. Les frais de formation sont à la charge de l'État.

IV- PERIODE DE DEPOT DES DOSSIERS

La soumission des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme Campusfaso (www.campusfaso.bf) du 5 au 12 septembre 2023.

Les étapes à suivre pour le dépôt des candidatures en ligne sont les suivantes :

- 1- Créer son compte Campusfaso (INI et mot de passe) ;
- 2- Se connecter avec son INI ;
- 3- Cliquez sur candidature test.

NB : - Les frais de candidature s'élèvent à quinze mille cinq cent (15 500) FCFA à payer sur la plateforme ; toute candidature non payée n'est pas valide ;
- A l'issue de leur formation, les titulaires des différents parchemins ne sont pas éligibles pour poursuivre des études dans les IESR publiques.

Fait à Ouagadougou, le

10 SEPT 2023

Le Secrétaire général du Ministère de
L'Enseignement supérieur, de la Recherche
Et de l'Innovation



Pr Samuel PARE
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

Le Secrétaire général du
Ministère des Sports, de la
Jeunesse et de l'Emploi



Loé Adama TRAORE
*Chevalier de l'Ordre du Mérite de la
Jeunesse et des Sports*